DÉPARTEMENT
DU NORD
ARRONDISSEMENT
DE CAMBRAI
CANTON
LE CATEAU-CAMBRESIS

COMMUNE DE FLESQUIERES

COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28.08.2020

Etaient présents : Madame LAMOURET Fernande, Maire
Monsieur JOURNET Billy, Monsieur LELOIR Fabien, Adjoints
Madame LE PERSON Geneviève, Monsieur DRAIN Aymeric, Monsieur BROTZKI Jack, Madame HENNINOT Audrey, Monsieur WADIN David, Monsieur RINGEVAL Jean-Edouard, Monsieur MAILLARD Arnaud
Absent excusé : Monsieur DA CUNHA José,
Procuration : Monsieur DA CUNHA José donne procuration à Monsieur LELOIR Fabien
Secrétaire de Séance : Monsieur LELOIR Fabien

DOSSIER 38.2020
Dématérialisation des actes

Le Conseil Municipal :

- a décidé de mettre en place la dématérialisation des actes au sein de la commune
- a sollicité Madame la Maire afin d'effectuer les démarches nécessaires pour mettre en œuvre ce dispositif
- a sollicité Madame la Maire pour obtenir d'autres devis.

DOSSIER 39.2020
Création d'une régie d'avance

Le Conseil Municipal a décidé d'instituer une régie d'avances auprès du service de l'administration de Flesquières.
Cette régie est installée rue de l'église à Flesquières. La régie fonctionnera à compter du 30/09/2020.
La régie paie les menues dépenses suivantes : les lettres recommandées avec accusé de réception (compte d'imputation 626), le petit matériel (compte d'imputation 60631), etc.
Les dépenses désignées ci-dessus sont payées en espèces.
Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixé à 300€ par trimestre et jusqu'à 1 500€ par an.
Le régisseur verse auprès du comptable public assignataire la totalité des pièces justificatives de dépenses tous les mois.
Le régisseur n'est pas assujetti à un cautionnement selon la réglementation en vigueur.
Le régisseur ne percevra pas d'indemnité de responsabilité selon la réglementation en vigueur.
Le mandataire suppléant ne percevra pas d'indemnité de responsabilité selon la réglementation en vigueur.

DOSSIER 40.2020
DELIBERATION PONCTUELLE PORTANT CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE (EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3 - I – 1° DE LA LOI N°84-53 DU 26/01/1984)

Le Conseil Municipal a décidé de créer à compter du 01/09/2020 un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir un surcroît de travail à la médiathèque et à la mairie dans le grade d'adjoint administratif relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 15 heures.
Cet agent assurera des fonctions d'agent d'accueil et archiviste.
Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 1 mois (12 mois maximum pendant une même période de 18 mois) allant du 01/09/2020 au 30/09/2020 inclus. Cet agent devra justifier d'un baccalauréat.
La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 350 du grade de recrutement.
Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

DOSSIER 41.2020
Convention AJR

Le Conseil Municipal a décidé d'autoriser Madame la Maire à signer la convention avec l'AJR concernant le recrutement d'une personne à raison d'une durée hebdomadaire de 15h pour effectuer des animations dans le village.

DOSSIER 42.2020
Demande de subvention exceptionnelle pour le Liban

Le Conseil Municipal a décidé ne pas octroyer d'aide pour le secours populaire français au titre d'une demande de subvention exceptionnelle pour le Liban.

DIVERS

3 devis ont été présentés au Conseil Municipal pour le remplacement du chauffage de l'école. Le choix de l'entreprise sera débattu lors d'une prochaine réunion de conseil.

Un projet éolien est à l'étude et en cours de discussion entre Flesquières et Havrincourt. Les avis sont partagés sur ce projet.

La Maire,
Fernande LAMOURET